

**LA LABÉLISATION TEPCV
DE LA CCVH
&
LE CONTRAT DE
RURALITÉ**

Vallée
de l'*Homme*
Communauté de Communes

Conseil
Communautaire

1^{er} septembre
2016

LE LABEL TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE
POUR LA CROISSANCE VERTE

TERRITOIRE A ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

f France Écologie Énergie #VotreEnergie #Croissanceverte

Un territoire à énergie positive, qu'est ce que c'est ?

- Un territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEP-CV) est un **territoire d'excellence** de la transition énergétique et écologique.
- La collectivité s'engage à réduire les besoins en énergie de ses habitants, des constructions, des activités économiques, des transports, des loisirs.
- Elle propose un **programme global** pour un nouveau modèle de développement, plus sobre et plus économe.

La CCVH, territoire à énergie positive

- Signature d'une **convention** avec le ministère de l'environnement de l'énergie et de la mer vendredi 22 juillet 2016
- Engagement de la CCVH sur **12 actions**
- **500 000 €** de subventions pour 657 456,25 € de dépenses
- Démarrage des actions avant le **31 décembre 2017**
Réalisation sous **3 ans**

Le programme de la CCVH

Objet	Porteur de l'opération	Début de l'opération
Réduction de la consommation d'énergie		
Construire un siège administratif avec des panneaux photovoltaïques pour l'autoconsommation	CCVH	en cours
Rénover thermiquement du bâtiment administratif sur Montignac	CCVH	janvier 2017
Réaliser le diagnostic énergétique des bâtiments publics communaux	CCVH	Novembre 2016
Diminution des gaz à effet de serre		
Créer un espace de coworking	CCVH	En cours
Développer le covolturage local	CCVH	Mars 2017
Développer la pratique du vélo	CCVH	Mars 2017
Aménager un itinéraire pédestre en zone humide	PIP	Janvier 2017

Le programme de la CCVH

Objet	Porteur de l'opération	Début de l'opération
Préservation de la biodiversité et des paysages, urbanisme durable		
Réalisation d'une charte signalétique	PIP/CCVH	Octobre 2016
Développer les circuits courts : étude foncière agricole	CCVH	En cours
Promotion de l'éducation à l'environnement		
Promouvoir la pratique du ménage sain	CCVH	Octobre 2016
Promouvoir l'itinérance douce /édition d'un carnet de voyage	PIP	En cours
Créer un journal du développement durable	CCVH	Novembre 2016

La suite

- Possibilité pour la CCVH de signer un avenant portant la subvention à 2 000 000 €, soit **1 500 000€** de plus
- Cofinancement sur les fonds spécifiques au TEPCV à hauteur de **80%** pour chaque projet
- Pas besoin d'autres partenaires financiers
- **Cofinancement ouvert au territoire** : communes, syndicats...
- Signature **mi-octobre 2016**
- Pas besoin d'étude détaillée

Les actions pouvant être retenues

Objectif 1 : Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public

Exemples:

- Travaux d'isolation des bâtiments publics, aide aux communes (fonds de concours)
- Mise en place d'un conseil énergie à destination des particuliers
- Création d'une maison de l'énergie
- Extinction de l'éclairage public après une certaine heure
- Réfection de chaufferies

Les actions pouvant être retenues

Objectif 2 : diminution des gaz à effet de serre et des pollutions liées au transport

Exemples:

- Parc de voitures électriques pour les collectivités
- Vélos électriques à la location ou aide direct au particulier pour l'achat
- Développement des transports collectifs et du covoiturage
- Création de pistes cyclables

Les actions pouvant être retenues

Objectif 3 : développement de l'économie circulaire et de la gestion durable des déchets

Exemples:

- Diffusion des circuits courts pour l'alimentation des cantines scolaires
- Soutien au compostage

Les actions pouvant être retenues

Objectif 4 : production d'énergie renouvelable

Exemple:

- Pose de panneaux photovoltaïques sur les équipements publics,
- Création de réseaux de chaleur
- Valorisation de la filière bois
- Étude pour le développement de l'éolien
- Développement de la méthanisation

Les actions pouvant être retenues

Objectif 5 : préservation de la biodiversité, des paysages et promotion de l'urbanisme durable

Exemples:

- Suppression des pesticides pour l'entretien des jardins publics
- Plantation de haies
- Travail sur les abords des stations d'épuration
- Mares pédagogiques
- Animaux brouteurs pour l'entretien des espaces verts

Les actions pouvant être retenues

Objectif 6 : promotion de l'éducation à l'environnement , à l'éco-citoyenneté et mobilisation des acteurs locaux

Exemples:

- Animation de la démarche TEPCV
- Formation des entreprises aux économies d'énergie
- Actions pédagogiques à destination des locaux et des touristes
- Résidence d'artistes avec un travail sur la transition énergétique

VOUS HABITEZ DANS UN

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

QU'EST-CE-QUE C'EST ?

- + D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE
- + DE TRI POUR RECYCLER
- + D'ÉNERGIES RENOUVELABLES
- + DE TRANSPORTS PROPRES
- + DE BIODIVERSITÉ
- + D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

Le ministère de l'Écologie aide financièrement les territoires engagés dans une démarche d'excellence environnementale.


www.VotreEnergiePourLaFrance.fr
 France Écologie Énergie
  @ÉcologieEnergie
 

LE CONTRAT DE RURALITÉ

- L'objectif de ce contrat est de coordonner tous les outils, dispositifs et moyens existants pour développer les territoires ruraux,
- Contrat signé entre le Préfet et les EPCI concerné.
- L'EPCI doit présenter les grandes orientations de son projet de territoire ainsi qu'un diagnostic de ses besoins.
- Conclu pour 6 ans, les premiers contrats couvriront 2017-2020.
- Signature souhaitée avant la fin de l'année.

5 VOLETS PRIORITAIRES

- **Accessibilité aux services et aux soins**
- **Développement de l'attractivité** (économie, numérique, téléphonie mobile, tourisme...)
- **Redynamisation des bourgs-centres, renforcement des centralités et soutien au commerce de proximité**
- **Mobilités**
- **Transition écologique**
- **Cohésion sociale**

**Pour le TEPCV et pour le contrat de
ruralité**

Marie-Laure VILLESUZANNE

m-l.villesuzanne@cc-vh.fr

05,53,51,70,74

**Les projets communaux sont à
transmettre pour le
15 septembre 2016**

